

**VILLE DE SCEAUX**

**24 juin 2021**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 24 juin 2021**

**NOTE DE PRESENTATION**

**OBJET : Motion de Sceaux Ensemble en faveur d'une étude d'impact sur la circulation des voies communales et sur la pollution sonore après le passage au 30 km/h sur toutes les routes départementales à Sceaux, et sur les moyens mis en place pour le faire respecter**

Le groupe Sceaux ensemble présente la motion ci-annexée

Le 1 avril 2021, la Mairie a annoncé la généralisation de la limitation de vitesse à Sceaux aux routes départementales de la commune, passant ainsi de 50 à 30 km/h.

Approuvant toute initiative favorisant la transition écologique et les mobilités douces, le groupe Sceaux Ensemble craint que cette limitation de vitesse, si elle n'est pas parfaitement accompagnée, soit source de nuisance pour les riverains et de tensions supplémentaires pour les cyclistes contraints de partager sur les voies de délestage, un espace de plus en plus restreint.

Nous nous interrogeons sur la faisabilité du respect de cette limitation de vitesse. Sachant que la limitation des 50km/h à Sceaux n'était pas toujours respectée sur les RD, que les aménagements visant à cette limitation sur les départementales dépendent exclusivement du Département, nous nous interrogeons sur les moyens techniques, humains envisagés par la ville pour la faire appliquer. Nous nous inquiétons de l'impact du détournement prévisible du trafic automobile sur les rues communales, et sur la sécurité des cyclistes qui empruntent à contre sens ces voies étroites, sur le niveau de pollution sonore engendré par les automobilistes exaspérés.

Ainsi le groupe Sceaux Ensemble, demande que la ville de Sceaux mette en place les moyens nécessaires au respect des 30 km, qu'elle en précise les modalités, techniques, humaines qu'elle compte déployer et qu'une étude d'impact sur la pollution et le trafic du réseau communal de la ville soit réalisée après un an de passage à une zone 30 sur l'ensemble de la commune.

### **Présentation de la Motion**

La généralisation de la limitation de la vitesse à 30 km/h, annoncée par la Mairie est une des 146 propositions de la Convention citoyenne pour le climat, retenues par Emmanuel Macron. Elle a déjà été adoptée par plus de 200 villes notamment pour améliorer la sécurité routière et la qualité de l'air.

Or il s'avère qu'à Sceaux, la limitation de vitesse à 50 km/h n'était déjà pas toujours respectée, source d'insécurité pour les cyclistes partageant les mêmes espaces que les automobiles et les camions, en l'absence de voies cyclables dédiées.

En 2020, des Scéens riverains du boulevard Colbert, vous ont alerté, Monsieur le Maire, sur l'incessant irrespect de la limitation de vitesse à 50 km/h, des

véhicules empruntant cette départementale. La même observation a été faite sur les autres RD de la ville. Vous avez alors indiqué, qu'il n'appartenait pas à la Mairie, mais au Département d'étudier et de mettre en place les solutions permettant de ralentir le trafic.

Dès la mise en place de cette limitation de vitesse à 30 km/h, des Scéens respectant le nouveau code de la route sur les boulevards de la ville, se sont vus invectivés, klaxonnés par des automobilistes impatients, peu soucieux d'appliquer la nouvelle mesure.

Dans le même temps, des riverains de la rue du Lycée, nous ont aussi alerté sur l'accroissement du trafic automobile sur leur voie, conséquence possible du détournement de la circulation par les assistants de navigation tels que Waze.

Des mesures existent pour limiter la vitesse des véhicules sur les RD traversant les villes : des moyens physiques tels que les ralentisseurs, les feux tricolores, des moyens comportementaux, feux tricolores comportementaux tout juste légalisés par l'état, radars pédagogiques, radars fixes ou mobiles mis en place par les forces de police qui ne sont plus sur le terrain à Sceaux, des moyens humains, agent de la police municipale autorisé à verbaliser ce type d'infraction, mais si peu nombreux pour assurer la sécurité globale des Scéens.

Au-delà de l'annonce, nous demandons que des mesures concrètes soient mises en place afin que la limitation de vitesse soit effective, sans heurt entre les différents usagers, sans retentissement néfaste en terme de trafic, et de sécurité sur les voies communales voisines, sans impact sur le niveau des pollutions sonores.

**Le groupe Sceaux Ensemble propose que la ville de Sceaux précise les mesures qu'elle envisage de mettre en place pour permettre le respect de cette interdiction de rouler à plus de 30 km/h dans la commune, qu'elle s'engage à faire dans un an, une étude d'impact sur le trafic des RD et des voies communales et sur les pollutions sonores.**